



St-Aubin, 6 décembre 2021

**Gym St-Aubin**

## **Nouvelles mesures sanitaires COVID-19**

*(valables dès le 6 décembre 2021, et ce jusqu'à nouvel avis)  
(complètent et remplacent celles du 13 septembre 2021)*

Plus d'informations sur notre site :



### **Bases pour le centre sportif de St-Aubin et de Gletterens :**

- Pour tous les membres jeunesse (-16 ans) et actifs (dès 16 ans) :
  - o Dès 16 ans, la présentation d'un certificat COVID et d'une pièce d'identité est obligatoire pour participer à l'entraînement
  - o Le nombre de membres et de moniteur(s) autorisés par entraînement est illimité, pour autant que les groupes restent fixes et ne se mélangent pas aux autres
  - o Dès 12 ans, le port du masque est obligatoire dans tout le centre sportif, il ne peut être retiré que durant l'entraînement
    - Il est néanmoins conseillé aux membres qui côtoient des personnes à risque dans leur famille proche d'en avertir le moniteur et de porter un masque
- La gymnastique Parents-Enfants est autorisée, avec certificat COVID pour les parents et les moniteurs
- Les camps (→ gymnastique rythmique) peuvent continuer à avoir lieu, en tenant compte des mesures ci-dessus
- Respect des règles de base de l'OFSP : garder la distanciation (1,5 m) / se laver les mains soigneusement
- Les rassemblements (spectacle, représentation) ne sont autorisés qu'avec l'accord du comité central et de la commune (certificat COVID et port du masque à respecter)

### **A l'attention des membres jeunesse et adultes :**

- Se laver / désinfecter les mains en arrivant et en partant de l'entraînement (sous la responsabilité du moniteur)
- Ne pas se rendre à l'entraînement en cas de symptômes et prévenir le moniteur
- En cas de test positif au COVID-19, informer immédiatement le moniteur
- Venir à l'entraînement, si possible, déjà changé (les vestiaires et douches sont tout de même à disposition, sous la responsabilité du moniteur)

### **A l'attention des (aide-)moniteurs et (aide-)monitrices :**

- Le certificat COVID est obligatoire pour tous les (aide-)moniteurs et (aide-)monitrices
- Le port du masque est obligatoire dans tout le centre sportif, il ne peut être retiré que pendant l'entraînement, en cas d'exercice physique important
- Le moniteur est responsable de vérifier les certificats COVID des membres au moyen de l'application officielle « Covid Check »
- Établir une liste des présences pour chaque entraînement, au moyen du formulaire en ligne, dans les 24h
- Aérer les locaux, dans la mesure du possible, après l'entraînement
- Ne pas rentrer dans la salle, si un groupe y est déjà présent
- Désinfecter le matériel utilisé
- Informer immédiatement la commission technique, si un membre est testé positif au COVID-19
- Veiller à ce que les parents ne rentrent pas dans le centre sportif
- Ouvrir le centre sportif à l'heure
- Être responsable de faire respecter les règles ci-dessus lors des entraînements
- En cas de problèmes, aviser la commission technique

### **A l'attention des parents :**

- Ne pas entrer dans le centre sportif, déposer et récupérer les enfants sur le parking, directement après l'entraînement
- Éviter les attroupements à l'entrée
- Ne pas assister aux séances d'entraînements
- Si l'enfant ne peut pas participer à l'entraînement, merci de prévenir le moniteur

Le respect de ces règles est primordial pour la continuation du bon déroulement des entraînements, sans quoi, de nouvelles mesures devront être prises. La commission technique ainsi que le comité central vous remercient pour votre collaboration et compréhension.

Responsable de la société pour le COVID-19 :

Séverine Spicher-Corminboeuf, [severine@fsgst-aubin.ch](mailto:severine@fsgst-aubin.ch) / 079 501 38 31

Se recommande : la société de Gym St-Aubin / <https://fsgst-aubin.ch>